

me paraissent tellement porter leur recommandation en eux-mêmes, que je ne crus nullement utile d'en relever le plan et la méthode. NN. SS. les Evêques, qui m'en ont accusé réception, soit directement, soit indirectement, m'en disent les choses les plus encourageantes. J'avais donc tout lieu d'espérer que le Conseil ferait à ces nouvelles publications un accueil favorable. Comme les chers frères Armin et Aphraates, je devais être désappointé : voici la lettre que m'écrivit M. le Surintendant :

REV. FRÈRE RETICHS,

Montreal

Mon Reverend Frere,

Je regrette d'avoir à vous informer que, sur recommandation du Sous-Comité chargé de l'examen des livres, le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, a sa séance du 13 courant, a décidé : " Qu'il ne croit pas opportun d'approuver la série présentée par les Freres des Ecoles chrétiennes, avant que celle-ci soit complétée et que certaines observations soient faites aux promoteurs de la série. "

J'ai l'honneur d'être,

Mon Reverend Frere,

Votre tres obéissant serviteur,

GÉDÉON OUMET

Surintendant.

Le 23 du même mois, je répondis de St Louis, Mo., à M. le Surintendant :

A L'HONORABLE GÉDÉON OUMET,

Surintendant de l'Instruction publique.

Monsieur le Surintendant,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre No. 383-84, par laquelle vous m'informez que " le Sous-Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique n'a pas cru opportun d'approuver nos livres présentés à la dernière session, avant que la série soit complétée et que certaines observations soient faites aux promoteurs de la série. "

Le Cours supérieur de Langue française est actuellement sous presse, et le travail est assez pen avancé pour que nous puissions le faire bénéficier des remarques et des désirata du sous-comité chargé d'examiner la série.

Si Monsieur le Surintendant avait l'extrême obligeance de me communiquer les vues du sous-comité, il nous épargnerait du temps et des dépenses, et